

C'est voté

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
GARD

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
VOTÉES À LA SÉANCE DU 8 MARS 2024

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



SOMMAIRE

Mot de Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental	p. 3
1^{er} Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire pour la période 2024/2027	p. 4
Renforcer l'offre d'accueil pour les enfants confiés au Conseil départemental	p. 6
Les Journées départementales des droits des femmes 2024	p. 8
Aider les territoires	p. 9
• 46 nouveaux contrats territoriaux programmés	p. 9
• Lancement du Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire des associations et des collectivités	p. 9
2024 : année sportive et culturelle	p. 10



Séance après séance, le Conseil départemental avance au service des Gardoises et des Gardois.

Déploiement de notre projet politique avec l'adoption d'un nouveau schéma, déclinaisons budgétaires de ceux adoptés depuis 2021, renforcement de notre action dans chacune de nos compétences... cette séance du 8 mars 2024 ne déroge ni à notre méthode ni à nos objectifs.

En cette journée symbolique du 8 mars, pour soutenir et accompagner toutes celles qui en ont besoin, nous avons tenu à réaffirmer notre engagement en faveur de l'égalité femmes/hommes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous soutenons financièrement les projets portés par les associations locales, ainsi que l'introduction d'intervenants sociaux auprès des forces de l'ordre pour prendre en charge les femmes victimes de violences. Notre collaboration avec les acteurs locaux nous a conduit, notamment, à la création des concours récompensant les initiatives en faveur de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes dont les lauréats ont été honorés ce 6 mars 2024 à Nîmes.



Toujours pour venir en soutien à ceux qui en ont le plus besoin, dans le cadre de son Schéma unique des Solidarités, le Conseil départemental du Gard renforce son offre d'accueil pour les enfants qui lui sont confiés. Devant une demande d'accompagnement et de sécurisation de nos enfants qui ne baisse pas, nous avons prévu des places supplémentaires mais aussi un renforcement de notre soutien aux professionnels et aux établissements. Nous nous engageons à offrir un environnement sûr et bienveillant à ces jeunes, pour qu'ils puissent s'épanouir et construire leur avenir dans les meilleures conditions.

Conformément à notre volonté de protéger notre santé et notre qualité de vie, nous avons débloqué lors de cette séance plus de 2,3 M€ pour accompagner les structures culturelles et sportives. En effet, la culture et le sport participent à la vitalité des territoires, à la dynamique de la vie locale, à l'épanouissement de toutes et tous.

Si 2024 est une année olympique, elle sera aussi une année culturelle. Dans le cadre de la rédaction du Schéma départemental de la Culture nous lançons dans les prochains jours un séminaire de travail « Osons la culture » avec toutes les collectivités territoriales et les acteurs culturels gardois.

Enfin, pour encore mieux relier les hommes et les territoires, nous souhaitons nous appuyer de manière accrue sur l'Économie sociale et solidaire en adoptant notre tout premier Schéma départemental dédié à cette économie alternative. Nous croyons en la pertinence de l'ESS pour construire des solutions adaptées aux besoins des femmes et des hommes de nos territoires. L'ESS ne cherche pas à remplacer le modèle économique général, mais agit en complémentarité avec lui. Ce schéma est un outil de plus pour que le Conseil départemental puisse, en mobilisant les forces vives des territoires, faire avancer des solutions concrètes pour ses habitants.

Dans ces temps difficiles, marqués par de nombreux défis, le Conseil départemental du Gard demeure résolu à avancer pour le bien-être de toutes les Gardoises et tous les Gardois. Nous continuerons à œuvrer dans tous nos domaines de compétences, avec détermination et solidarité, pour un avenir meilleur pour notre beau département.



Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente du Conseil départemental du Gard

1^{er} Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire pour la période 2024/2027



La promesse de l'Économie sociale et solidaire (ESS), est de mettre l'humain au centre des préoccupations, de propager des valeurs de coopération et d'utilité sociale au profit des territoires et des solidarités. Une philosophie portée par la majorité du Conseil départemental du Gard, qui souhaite favoriser et valoriser cette économie vertueuse et non-délocalisable. Bien que l'ESS soit une mission non-obligatoire, le Conseil départemental fait le choix de soutenir l'ESS car elle apporte des réponses de proximité et qu'elle est transversale à de nombreuses politiques publiques dont il a la compétence : social, petite enfance, mobilité, alimentation, insertion, etc.

Dans la droite ligne du livre blanc de l'ESS édité en 2020, une vice-présidence déléguée à l'ESS a été créée et confiée à Hélène Meunier en 2021. Après avoir intégré l'Économie sociale et solidaire à son Schéma des solidarités sociales 2022-2027, le Conseil

départemental se dote à présent de son 1^{er} Schéma dédié à l'ESS.

Cette feuille de route des actions à mener d'ici 2027 a été élaborée en concertation avec les acteurs locaux (associations, fondations, mutuelles, coopératives et autres acteurs de l'ESS) qui ont été consultés pour une réponse la plus adaptée à leurs besoins.

L'ESS au service des citoyens pour « Bien vivre dans le Gard »

Source de richesses et d'emploi pour les Gardoises et les Gardois, l'ESS est au service des citoyens, des usagers, des clients et de ses salariés. Dans le Gard, l'ESS représente près de 12 % de l'emploi salarié. Présente dans l'ensemble des secteurs d'activité, elle est particulièrement engagée dans l'innovation et le développement durable (social, managérial et environnemental), souvent au service des personnes les plus fragiles et les plus en difficulté. Le Conseil départemental du Gard veut favoriser le développement de cette économie non délocalisable, dont les valeurs sont fidèles à ses convictions : solidarité, proximité, collaboration, mutualisation et peuvent apporter des réponses aux problématiques locales.

L'appel à commun(s) : le projet phare de ce schéma qui favorise les coopérations territoriales

Au cours des ateliers territoriaux, menés dans le cadre de la concertation, 4 axes de travail ont été retenus :

- faire émerger et soutenir des coopérations locales adaptées aux besoins spécifiques des territoires,
- promouvoir l'ESS,
- accompagner l'ancrage gardois des grands acteurs ressources de l'ESS,
- valoriser la capacité d'innovation sociale des structures de l'ESS.

Chaque axe est décliné en 17 objectifs qui correspondent à des actions concrètes et mesurables.

L'action phare de ce schéma réside dans un nouveau mode de penser les relations partenariales en recherchant toujours la coopération : l'appel à commun(s), à l'inverse de l'appel à projets, est un outil favorisant les coopérations territoriales plutôt que la mise en concurrence entre acteurs. La création d'un espace d'expérimentation et d'innovation, l'organisation d'événements fédérateurs, la mise en réseau pour un partage des bonnes pratiques ou encore l'implication de la jeunesse dans l'ESS à travers les stages de 3^e sont d'autres actions concrètes portées par ce 1^{er} Schéma de l'ESS.

Rapport CD n° 402 : Adoption du Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire 2024-2027
Rapport CP n° 414 : Adhésion au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)



Renforcer l'offre d'accueil pour les enfants confiés au Conseil départemental

Sur le budget 2024 du Conseil départemental, 84 M€ sont dédiés à soutenir les parents et les enfants, de la naissance à l'adolescence. C'est lors de cette séance plénière du 8 mars 2024 que sont orientés les fonds consacrés aux établissements et services de la prévention et de la protection de l'enfance, selon 3 axes : répondre aux besoins de tous les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en développant l'offre d'accueil, soutenir les professionnels du secteur social et médico-social et conforter/sécuriser les missions des établissements et des services sociaux et médico-sociaux.

Plus de 43 M€ pour la prise en charge de l'accueil en maisons d'enfants, 30 M€ pour la prise en charge dans d'autres structures

L'accueil de jeunes vulnérables, confiés au Conseil départemental dans des lieux de vie et d'accueil, est en constante augmentation ces dernières années, résultant de prises en charge de situations critiques et plus particulièrement de placements de répit et/ou de rupture pour des adolescents gardois avec des problèmes psychiques importants.



Aujourd'hui, 12 Maisons d'enfants à caractère social (MECS) proposent 880 places, auxquelles s'ajoutent 572 places en établissements publics (Foyer départemental de l'enfance et Centre départemental d'accueil des familles). S'ajoutent des dispositifs d'Aides éducatives à domicile (AED) et d'Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), soit 2 642 places au total.

En 2024, dans le prolongement des places créées en 2023, seront autorisées certaines extensions conformément à la réglementation. Des réflexions conjointes avec l'Agence régionale de santé (ARS) sont actuellement menées pour renforcer les solutions d'accueil des enfants en situation de handicap confiés au Conseil départemental, situation qui les rend encore plus vulnérables.

Zoom sur l'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA)

Conformément à ses engagements, le Conseil départemental augmentera, en 2024, le nombre de places dédiées à la mise à l'abri et à l'évaluation des personnes relevant du dispositif « Mineurs non accompagnés ». Cela représente 100 places supplémentaires, suite à deux appels à projets lancés en 2023.

En 2024, un nouvel appel à projets sera lancé pour accompagner vers l'autonomie les mineurs et jeunes majeurs non accompagnés, et réactualiser le dispositif mis en place avec les partenaires depuis plus de 10 ans.

Soutenir les professionnels du secteur social et médico-social

Dans un contexte d'inflation, le Conseil départemental applique les revalorisations salariales obtenues dans le cadre des accords dits « Laforcade - Ségur 2 ». Ainsi, sont pris en compte l'augmentation de la valeur du point d'indice et le montant de la prime Ségur, pour permettre à la filière médico-sociale d'être plus attractive en termes de propositions salariales et de reconnaissance des fonctions exercées.

Conforter et sécuriser les missions des établissements et des services sociaux et médico-sociaux

Le Conseil départemental prend en compte en priorité, pour les établissements et les services de la protection de l'enfance via le soutien à l'investissement, les mesures obligatoires et les projets permettant la mise en œuvre des objectifs stratégiques poursuivis par la collectivité dans le cadre du Schéma départemental des Solidarités sociales.

Pour toutes les structures, un plan de contrôle des Services de prévention spécialisée va être déployé pour renforcer le respect du cadre légal et accompagner la démarche d'amélioration continue de la qualité des prises en charge des enfants et des jeunes.

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sont cofinancés par le Conseil départemental et l'ARS respectivement à hauteur de 20 et 80 %. Ces établissements sont des outils performants de prévention précoce et de dépistage du handicap pour les tout-petits. Le CAMSP de Nîmes, porté par le Conseil départemental, fera l'objet d'une réflexion relative à la relocalisation/reconstruction de l'établissement en vue du développement de ses capacités d'accueil.

Rapport CD n° 401 : Orientations pour la campagne budgétaire 2024 des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la protection de l'enfance

Les Journées départementales des droits des femmes 2024

Le Conseil départemental du Gard, en tant qu'acteur de proximité, agit avec détermination pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes. Il soutient également les acteurs locaux et apporte son concours financier aux projets portés par les structures associatives dans tous les domaines (social, culturel, économique, sportif, etc.).

La présence d'intervenants sociaux en gendarmerie et en commissariat, pour laquelle plus de 160 000 € sont individualisés aujourd'hui, contribue à la prise en charge des publics en situation de vulnérabilité et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La politique volontariste menée sur ces questions s'appuie sur le succès des Journées départementales des droits des femmes, manifestation organisée par le Conseil départemental depuis 2017, autour du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes), en lien avec les acteurs du territoire engagés au quotidien.

Ces partenaires entreprennent des actions remarquables et le travail qu'ils engagent est indispensable aux Gardoises et aux Gardois.

Cette démarche partenariale forte a débouché sur de nombreuses réalisations innovantes, comme la mise en place de 2 concours en 2022 (Prix pour une égalité femmes-hommes dans le Gard et Prix « La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous »).

Rapport CP n° 119 : conventions cadre triennales 2024-2026 pour la mise en œuvre du dispositif «Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie» en partenariat avec l'État, la Ville de Nîmes, la Ville de Bagnols-sur-Cèze, l'AGAVIP et l'UDAF



Aider les territoires

46 nouveaux contrats territoriaux programmés

Dans un contexte de crise économique qui impacte les communes et groupements de communes, le Conseil départemental du Gard demeure un partenaire indéfectible. Les contrats territoriaux, qui lient le Conseil départemental aux communes, communautés de communes, agglomérations et syndicats, concrétisent un engagement réciproque assumé. Ils contribuent à un aménagement du territoire cohérent et durable, à travers des aides financières s'articulant autour de 4 thèmes : les traversées de village, les monuments historiques, l'eau et l'assainissement ainsi que les crédits départementaux d'équipement (aménagements).

Lors de cette séance, avec la première programmation pour 2024, 46 dossiers sont votés pour un montant de près de 4 M€ au titre du Crédit départemental d'équipement (CDE).

Par ailleurs, un avenant au contrat territorial dit Contrat d'intérêt départemental (CID) concernant la réhabilitation des halles d'Alès portée par la Ville est proposé à hauteur de 1 M€.

Ces contrats ont en commun, tout en soutenant les communes dans leurs projets, de participer à l'amélioration de la vie quotidienne des Gardoises et des Gardois, notamment à travers la création d'équipements ou la rénovation de structures et de sites.

Rapports CP n°216 : Pacte territorial - Contrats territoriaux - Premier semestre - Première programmation 2024 et régularisations
n° 219 : Pacte territorial - Contrat territorial d'intérêt départemental - Programmation 2024 : réhabilitation des halles d'Alès - et régularisations
n°307 : Contrat territorial - Aménagement de routes départementales en traversées d'agglomérations - conventions de financement et de transfert de gestion - Communes de Mons, Aigremont, Bernis, Clarensac, Saint-Maurice-de-Cazeville, Rohegude, Mialet et Saint-Dionisy
n°213 : Contrat territorial 2024 - Subventions eaux pluviales dans les traversées d'agglomérations

Lancement du Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire des associations et des collectivités

Il s'agit de deux prix, l'un destiné aux associations, doté de 20 000 €, l'autre aux collectivités, doté de 50 000 €.

Ils permettent, chaque année, au Conseil départemental de soutenir les projets les plus innovants, originaux et citoyens en faveur du développement durable et de l'adaptation au changement climatique.

Si les montants diffèrent, c'est parce que dans le 1^{er} cas, la subvention couvre des dépenses de fonctionnement et que dans le 2nd cas, la subvention couvre des dépenses d'investissement.

Les associations candidates sont sélectionnées sur la base des actions qui répondent le mieux aux attentes de la collectivité : le développement d'un territoire socialement responsable, la préservation de l'environnement, l'innovation technologique, d'usage ou sociale et la valorisation du patrimoine naturel.

Quant aux collectivités, elles peuvent obtenir un soutien financier à leurs projets d'investissement, lorsqu'ils répondent aux critères suivants : l'innovation, la gestion durable, la contribution à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des espaces et la prise en compte des publics vulnérables.

Les candidats, associations ou collectivités, doivent candidater avant le 31 juillet 2024.

Rapport CP n°201 : Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire des associations et des collectivités

2024 : année sportive et culturelle

La culture et le sport participent à la vitalité des territoires, à la dynamique de la vie locale, à l'épanouissement de toutes et tous et favorisent la cohésion et les liens sociaux.

2024 sera inévitablement, avec la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, une année sportive

Dans la dynamique de cet événement mondial, le Conseil départemental soutient ses « jeunes talents » et sportifs de haut niveau. Il s'engage, avec la restructuration du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap, retenu comme Centre de préparation aux Jeux, à accueillir des délégations et leur permettre de venir s'entraîner dans les meilleures conditions.

Ce centre sportif a déjà accueilli des équipes de basket 3x3, de France et du Costa Rica, féminines et masculines, ainsi que des athlètes en quête de qualification olympique venus participer à l'HandiGard Classic ou encore au Battle international de Breakdance (d'autres délégations finaliseront leurs venues après la tenue des derniers tournois de qualification olympique).

Le Conseil départemental fait partie de l'aventure olympique depuis 2020 en ayant rejoint la communauté « Terre de Jeux 2024 ». Le Schéma départemental des Sports pour la période 2023-2027, voté en octobre dernier, s'inscrit pleinement dans l'esprit de ce label « Terre de Jeux 2024 ». Sa feuille de route a pour objectifs de rendre accessible la pratique sportive à toutes et à tous, de renforcer la cohésion territoriale et de valoriser le territoire gardois ainsi que le travail des acteurs de ce secteur.

2024 sera aussi une année culturelle

Dans le cadre de la rédaction de la phase 2 du Schéma départemental de la Culture, le Conseil départemental du Gard lance un séminaire de travail « Osons la culture » avec toutes les collectivités territoriales et les acteurs culturels gardois. Cette concertation a pour but d'identifier les attentes et les enjeux pour les quatre années à venir et de définir des propositions d'actions.

En 2024, le Conseil départemental déploie également les actions de son Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques pour la période 2023/2028 (voté en décembre 2023) en vue de renforcer les passerelles entre enseignements artistiques – éducation artistique, création, diffusion, recherche – d'initier des parcours allant de la sensibilisation à la professionnalisation artistique, de permettre à toutes et tous de s'exprimer, de se former et de pratiquer une activité artistique.

Le Conseil départemental accompagne au quotidien les structures culturelles et sportives dans la réalisation de leurs projets et participe au financement de divers investissements.

Aujourd'hui, ce sont 310 000 € en faveur du sport et 2 M€ en faveur de la culture qui sont individualisés pour soutenir les structures professionnelles et associatives, l'organisation de grands événements, les manifestations et les projets locaux.

Rapports CP n°601: Soutenir les pratiques culturelles

n°615 : Soutenir les pratiques culturelles – Association de gestion du Cratère d'Alès et CIRCA La Chartreuse

n°616 : Subventions à des associations pour le développement des pratiques sportives

#LAFABDUSPORT

Fédération Française
DU SPORT

LOC. VISIT.

FRA
CAISSE D'ÉPARGNE

FRA
CAISSE D'ÉPARGNE

FRA
CAISSE D'ÉPARGNE

FRA
CAISSE D'ÉPARGNE

FRA
CAISSE D'ÉPARGNE





Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

